



Termes et conditions du Mariama LÂB 2026

par Mariama Institut x Le Collectif 50/50

**MARIAMA
LAB**

Le Collectif 50/50

Publication : 15 octobre 2025

Clôture de l'appel à candidatures : 30 novembre 2025, 23h59 (GMT +0)

1. Présentation du programme

Le Mariama LÂB est un programme d'un an à destination de réalisatrices émergentes combinant mentorat, résidence d'écriture, masterclass et immersion en festival.

Ce programme hybride (en ligne et en présentiel) sur une année complète - de janvier à décembre 2026 - est 100 % féminin pour favoriser la sororité entre professionnelles.

Ce format inédit a été co-conçu par le Mariama Institut, nouvelle résidence d'écriture filmique en Mauritanie portée par Azata Soro et Kessen Tall ainsi que le Collectif 50/50, association pour l'égalité et l'inclusion dans le cinéma et l'audiovisuel.

Entièrement gratuit pour les participantes, le Mariama LÂB bénéficie du soutien de l'Ambassade de France au Sénégal, en Mauritanie et en Guinée.

2. Objectifs du programme

- **Soutenir l'émergence de nouvelles voix féminines** : Accompagner la maturation et le développement de projets de premiers ou deuxièmes longs-métrages de fiction et documentaire portés par des réalisatrices, afin de renouveler et diversifier les récits.
- **Structurer un écosystème professionnel pérenne** : Favoriser la mise en réseau des réalisatrices et renforcer les collaborations interrégionales et internationales, en consolidant le tissu professionnel autour de la création mais aussi de la composition d'équipes techniques et artistiques plus mixtes.
- **Renforcer la circulation des œuvres et la visibilité des talents** : Faciliter l'accès aux marchés et festivals dans des réseaux professionnels stratégiques, encourager la coproduction Sud-Sud et Nord-Sud, et contribuer à une meilleure visibilité des films ouest-africains portés par des femmes à l'échelle mondiale.
- **Instaurer un modèle solidaire et durable** : Mise en place d'une contribution de solidarité (2 % du budget de production, plafonnée à 5 000 €) versée par les projets accompagnés lors de leur mise en production, afin d'assurer la pérennisation et l'autonomie du dispositif sur le temps long.
- **Promouvoir l'égalité et l'inclusion dans l'industrie cinématographique** : Création d'un espace 100 % féminin fondé sur la sororité, l'entraide et l'héritage de Mariama Bâ. Le Mariama LÂB repose sur un engagement éthique, dont le mantra serait : « *Célébrer chaque*

réussite collective, bannir toute forme de rivalité et participer activement à l'entraide entre consœurs. »

3. Description des composantes du programme

3.1. Mentorat individualisé

- **Suivi artistique et stratégique de chaque bénéficiaire sur 12 mois (1 rencontre mensuelle) :** Les mentors accompagnent le développement artistique d'un projet et offrent un soutien individuel à la bénéficiaire suivie sur l'ensemble de la durée du programme. Le mentorat aura lieu de janvier à décembre 2026, à raison d'une rencontre mentore/mentorée par mois. Le suivi se fera en distanciel, avec des échanges par visioconférence, téléphone et par mail.
- **Accompagnement par des professionnelles de renom :** Chacune des réalisatrices bénéficiaires sera accompagnée par une Mentore confirmée (réalisatrices, scénaristes, productrices, script-doctors).
- **Suivi continu des travaux des participantes :** La coordinatrice artistique du Mariama LÂB s'assurera de la progression des participantes, du lien avec leurs Mentores et de leur épanouissement au sein du programme.
- **Développement du projet de film :** Une version consolidée du scénario de chacune des réalisatrices est attendue à l'issue des 12 mois de mentorat.

3.2. Résidence d'écriture filmique

- **Résidence d'écriture intensive :** Une semaine dédiée à l'approfondissement des projets portés par les réalisatrices. La semaine d'écriture intensive alternera entre sessions collectives et individuelles.
- **Cadre de travail :** Lieu de la résidence en Mauritanie (Chinguetti ou Nouakchott), la première quinzaine de novembre 2026. Transport, hébergement et repas seront financièrement pris en charge par le Mariama LÂB.
- **Accompagnement par les Mentores :** Les Mentores sont conviées à participer à l'encadrement des réalisatrices durant la résidence. Cette résidence sera l'occasion d'une première rencontre en présentiel entre les binômes. Chaque réalisatrice aura l'occasion d'avancer individuellement sur son projet avec l'aide de sa Mentore.
- **Ateliers de préparation au pitch :** Les réalisatrices auront l'opportunité d'être formées à l'exercice de la prise de parole en public en vue de l'immersion en festival.

- **Activités ludiques de groupe pour renforcer les liens** : Des moments conviviaux sont prévus en marge de la résidence afin de renforcer les liens entre l'ensemble des participantes.

3.3 Masterclasses en ligne

- **Sujets variés** : Écriture, mise en scène, montage, production, distribution, carrière à l'international... Des speakers reconnus viendront partager leur expérience et leur expertise auprès des réalisatrices bénéficiaires.
- **Interventions en ligne** : Ces rencontres, sous la forme de webinaires afin de réduire l'impact écologique des déplacements physiques, auront lieu de manière ponctuelle de janvier à décembre 2026

3.4. Immersion en festival

- **Participation au Festival International du Film de Marrakech** : Lancé en 2001, le Festival International du Film de Marrakech est l'un des rendez-vous cinématographiques les plus prestigieux du monde arabe et africain. À travers ses projections, ses masterclasses, ses hommages aux figures du cinéma, et ses rencontres professionnelles de haut vol des Ateliers de l'Atlas, le festival de Marrakech est un véritable carrefour culturel, où se tissent des liens entre cinéastes, professionnel.le.s et spectateur.ice.s venus du monde entier.
- **Session de pitch devant un panel de professionnel.le.s** : Les projets des réalisatrices seront présentés devant un public africain et international de producteur.ice.s, distributeur.ice.s, diffuseurs et institutions pour les faire connaître et renforcer leur réseau.

4. Conditions d'éligibilité

4.1. Candidatures éligibles

Peuvent candidater au Mariama LÂB les réalisatrices qui remplissent toutes les conditions suivantes :

- Résider dans l'un des six pays suivants : **Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal** ;
- Être âgée de **18 ans ou plus** ;
- Avoir déjà réalisé au moins un court-métrage dans un cadre professionnel ;
- Développer un projet de **premier ou second long-métrage** (fiction ou documentaire) ;
- Être en mesure de voyager dans un pays étranger entre janvier et décembre 2026 ;

- Être disponibles pour l'ensemble des activités du programme (mentorat, résidence, masterclasses, immersion en festival).

4.2. Projets éligibles

- Projet de premier ou second long-métrage (fiction ou documentaire) au stade d'écriture ou de développement ;
- Le projet peut être déjà accompagné par une société de production ;
- Les films déjà tournés ne sont pas éligibles.
- Pour les documentaires, le tournage ne doit pas être terminé, et seuls des rushes peuvent avoir été filmés.

3. Critères de sélection

Les dossiers seront évalués selon :

- L'originalité et la pertinence du projet ;
- Son potentiel artistique et son impact ;
- La motivation de la candidate ;
- La diversité géographique et culturelle représentée.

Le processus de sélection se déroulera en **deux temps** :

- **Jury du 1er tour** : Présélection par l'équipe du Mariama LÂB, avec le soutien éventuel ainsi que du soutien de professionnel.le.s membres du Mariama Institut ou du Collectif 50/50.
- **Jury du 2nd tour** : Sélection finale par un **Comité d'expert.e.s** composé de professionnel.le.s reconnu-es pour leur expertise de l'industrie cinématographique et audiovisuelle africaine.

4. Calendrier

Phase 1 : Communication et appel à candidatures (**15 octobre- 30 novembre 2025**)

- Ouverture de l'appel : **15 octobre 2025**
- Clôture de l'appel : **30 novembre 2025, 23h59 (GMT+0)**

Phase 2 : Sélection des participantes (**1er décembre 2025 - 15 janvier 2026**)

- Présélection des candidatures : **décembre 2025**
- Annonce officielle des 5 lauréates : **janvier 2026**

Phase 3 : Mise en œuvre du programme (janvier – décembre 2026)

- **janvier - octobre 2026** : Mentorats individuels + Masterclasses en ligne
- **novembre 2026** : Résidence d'écriture filmique en Mauritanie
- **décembre 2026** : Immersion du Festival International du film de Marrakech + Session de pitch finale

5. Engagements des participantes

Les réalisatrices sélectionnées s'engagent à :

- Participer activement aux rencontres mensuelles avec leur Mentore ;
- Produire une version de scénario à l'issue des 11 mois de suivi ;
- Participer à la résidence d'écriture et à l'immersion en festival ;
- Être proactive tout au long du programme ;
- Respecter le **mantra du programme** : *“En soumettant ma candidature au Mariama LâB, je m'engage à être une héritière de Mariama Bâ : célébrer chaque réussite de mes consœurs, bannir toute forme de rivalité et participer activement à l'entraide collective.”*

6. Contribution solidaire

En cas de mise en production du projet accompagné, une **contribution solidaire** sera versée par la production à hauteur de **2 % du budget du film (plafonné à 5 000 €)**.

7. Droit à l'image et à la citation

Chaque participante sélectionnée devra signer un **formulaire de cession de droits à l'image et à la citation** avant le début du programme.

- **Consentement explicite** : l'autorisation écrite permettra d'utiliser, à des fins non commerciales, des photographies, vidéos ou extraits de témoignages des participantes.

- **Usage** : Chaque participant-e sélectionné-e devra signer un **formulaire de cession de droits à l'image et de témoignage** avant le début du Mariama LÂB. Ce formulaire autorisera explicitement l'utilisation de son image (photo/vidéo) et/ou d'extraits sélectionnés de ses témoignages.
- Les images et/ou témoignages pourront être utilisés à **des fins non commerciales uniquement**, telles que des communiqués de presse, des sites web, des bulletins d'information, des publications sur les réseaux sociaux et des rapports destinés aux partenaires institutionnels.
- **Durée** : l'autorisation est valable pendant la durée du programme et jusqu'à cinq ans après, sauf retrait anticipé par demande écrite à l'adresse : **mariamalab2026@gmail.com**.

8. Politique contre les violences et le harcèlement (VHSS)

Le Mariama LÂB s'engage à offrir un environnement sûr et respectueux à toutes les participantes, Mentores et intervenant-es.

Sont strictement interdits :

- Toute forme de violence, discrimination ou harcèlement sexiste, sexuel, psychologique ou verbal ;
- Tout comportement d'intimidation, d'exclusion ou de représailles.

Procédure de signalement

Tout incident pourra être signalé de manière confidentielle à : **mariamalab2026@gmail.com**

Une personne référente au sein de l'équipe organisatrice sera chargée du suivi et de la mise en place de mesures correctives.

Sanctions possibles

- Avertissement officiel ;
- Exclusion d'une activité ;
- Exclusion définitive du programme en cas de faute grave, et ce sans contrepartie aucune.

9. Protection des données personnelles (RGPD)

Les données collectées dans le cadre de l'appel à candidatures (nom, prénom, date de naissance, pays de résidence, informations professionnelles, etc.) sont traitées de manière confidentielle par les équipes du Mariama LÂB, Mariama Institut et Collectif 50/50.

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, chaque candidate dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de portabilité de ses données.

Toute demande doit être adressée à : **mariamalab2026@gmail.com**

Les données seront conservées pendant la durée du programme, puis archivées pour une période maximale de 3 ans.

10. Acceptation des conditions

Le dépôt d'une candidature au **Mariama LÂB 2026** entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

Les organisateur.ice.s se réservent le droit de modifier le présent règlement, à condition que ces modifications soient justifiées, ne portent pas préjudice aux participant-es et soient dûment communiquées au cours de l'appel à candidatures et/ou du projet.

L'équipe du Mariama LÂB dispose de toute autorité pour statuer sur toute situation imprévue qui pourrait survenir et qui ne serait pas couverte par le présent règlement. Elle se réserve également le droit de modifier les dates indiquées dans ce règlement si cela s'avère nécessaire pour la bonne gestion de l'appel à candidatures, auquel cas les participantes en seront informées.

Toute question peut être adressée à : **mariamalab2026@gmail.com**